

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal**Préavis N° 04/2019****Demande de crédit de CHF 943'000.-- TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur "Autoroute, No 87" sur la Commune de Lonay**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :
Mme Sandra Petit, Bussy-Chardonney
MM. Didier Gallay, Président-rapporteur
Christophe Cartier, Ecublens
Jean-Charles Détraz, Lonay
Maurice Jatton, Morges

s'est réunie le mercredi 13 novembre 2019 à 18 heures 30 dans les locaux de l'ERM pour examiner le préavis cité en titre.

MM. Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis. Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés pour répondre aux différentes questions posées par la Commission.

Constat et technique

Les détails techniques sont présentés dans le préavis et les points suivants sont relevés par la Commission:

Dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM, le collecteur "Autoroute, No 87" est classé en priorité "Urgent", soit à réhabiliter dans une période de 1 à 2 ans. Des travaux sur la totalité de ce collecteur seront échelonnés sur 5 ans.

Suite au souhait du raccordement à l'ERM des Communes d'Ecublens et d'Echandens, un premier secteur est prioritaire et concerne les 520 premiers mètres du collecteur qui seront reconstruits avec un diamètre de 500 mm. Sa mise en fonction est prévue en début 2021 en coordination avec la mise en service de la station de pompage.

Remarque de la Commission : Au vu de l'avancement des mises à l'enquête dans la zone d'activité de Lonay, qui suit immédiatement ce premier secteur, la Commission émet le vœu que le second secteur, qui concernera cette zone d'activité, soit mis en œuvre dans les meilleurs délais. Mme Mathey précise que, pour ce faire, un calcul hydraulique sera toutefois indispensable afin de pouvoir déterminer les dimensions de ce tracé.

Le préavis ne concerne que le collecteur d'eaux usées "Autoroute, No 87" de l'ERM. Les montants relatifs aux autres travaux de raccordement des Communes d'Ecublens et d'Echandens ne sont pas compris dans cette demande de crédit.

La reconstruction de ce collecteur interviendra simultanément aux travaux de raccordement des Communes d'Ecublens et d'Echandens, et uniquement si les travaux de ces Communes sont exécutés.

Les Communes d'Ecublens, d'Echandens, de Denges et de Lonay sont intéressées à la reconstruction de cette canalisation.

La durée des travaux pour ce premier secteur est estimée à environ 6 mois.

Ces travaux ayant été acceptés par le Canton, ils seront planifiés en 2020.

Coût des travaux et financement

La totalité du coût des travaux, après déduction des 15% de participation de l'ERM, est à la charge des Communes d'Ecublens et d'Echandens pour 65% et, pour le solde de 35%, une répartition est faite entre les Communes de Denges et Lonay. Bien que n'ayant aucun apport d'eaux usées sur ce tronçon, la Commune de Denges est néanmoins impliquée pour une raison historique : l'administration des années 70 avait prévu que la zone agricole "Au Grand Praz" deviendrait constructible dans un proche avenir et donc, raccordée à ce collecteur. Bien que ce projet ne se soit pas réalisé, ce paramètre est toujours d'actualité dans la clé de répartition de l'ERM.

Dès le décompte final établi, les 4 Communes ont prévu de régler chacune en une seule fois les montants dus.

Pour la pertinence de l'analyse des offres, la Commission regrette que des impératifs techniques aient fait que les 2 déversoirs « Vaney » et « Duval » n'aient pas pu être intégrés dans la position du génie civil. Pour ces 2 objets, des offres séparées sont encore en cours d'analyse. Mme Mathey précise que, selon demande du Canton, ces déversoirs seront monitorés.

Préavis de la Commission

Après discussion et pour autant que les travaux de raccordement des Communes d'Ecublens et d'Echandens soient exécutés, c'est à l'unanimité que la Commission a approuvé la demande du Comité de direction et est favorable à l'octroi du crédit demandé. En effet, ces travaux sont obligatoires suite à l'augmentation du volume déversé dans ce collecteur consécutivement au raccordement des 2 Communes d'Ecublens et d'Echandens.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2019 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 943'000.-- TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur "Autoroute, No 87" sur la Commune de Lonay,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le Président-rapporteur

Didier Gallay

Denges, le 25 novembre 2019